



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT

N°18

Lot n° : 2

Intitulé : FONDATIONS-GROS OEUVRE

TITULAIRE du MARCHE

MONTESSUIT ET FILS SA

ZAC de la Chatelaine 15/17

rue René Cassin

74 240 GAILLARD

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 MARS 2020

JUIN 2025

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY

197, Grande Rue

74 930 – REIGNIER-ESERY

Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : secretariatmairie@reignier-esery.com Personne habilitée

à signer le marché : **Le Maire**

Article 2 – Identification du titulaire du marché public

MONTESSUIT ET FILS SA

ZAC de la Chatelaine – 15/17 rue René Cassin

74 240 GAILLARD

Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 2	Intitulé : FONDATIONS-GROS OEUVRE
------------	-----------------------------------

Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT : 2 030 000 €HT

TVA (20%) : 406 000 €

Montant TTC : 2 436 000 € TTC

Montant du marché :	2 030 000 € HT	Initial
	2 103 992, 09 € HT	Après avenant n°1
	2 100 879, 39 € HT	Après avenant n°2
	2 101 442, 97 € HT	Après avenant n°3
	2 106 392, 97 € HT	Après avenant n°4
	2 130 187, 97 € HT	Après avenant n°5
	2 131 487,97 € HT	Après avenant n°6
	2 137 247, 97 € HT	Après avenant n°7
	2 204 545,84 € HT	Après avenant n°8
	2 213 693, 04 € HT	Après avenant n°9
	2 215 403, 04 € HT	Après avenant n°10
	2 225 575,04 € HT	Après avenant n°11
	2 259 445, 04 € HT	Après avenant n°12
	2 279 744, 84 € HT	Après avenant n°13
	2 285 904, 84 € HT	Après avenant n°14
	2 308 539,84 € HT	Après avenant n°15
	2 309 379,84 € HT	Après avenant n°16
	2 287 529,76 € HT	Après avenant n°17

Article 5 – Objet de l'avenant n°18

Les équipements sportifs des tennis (intérieur/ extérieur) et du Padel extérieur nécessitent des fondations spécifiques de type fûts en béton ou semelles filantes.

Le montant proposé pour la modification :

43 384,06 € HT

Cet avenant concernant le tennis et le Padel, il sera pris en charge en totalité par la Communauté de communes Arve et Salève.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°18

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	43 384,06	8 676,81	52 060,87
Moins-values			

Montant de l'avenant n°18	43 384,06	8 676,81	52 060,87
Evolution du montant du marché	+2,14 %		
Variation cumulée du marché	14,82 %		

Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°18

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché initial suite avenant n°17	2 287 529,76	447 518,99	2 685 113, 95
Montant de l'avenant n°18	43 384,06	8 676,81	52 060,87
Nouveau montant du marché	2 330 913,82	466 182,76	2 797 096,58

Article 8 – Base légale de l'avenant n°18

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions des articles L.2194-1 et R. 2194-3 du code de la commande publique.

Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

Article 10 – Annexes à l'avenant n°18

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM 02-20 du maître d'œuvre.

Article 11 – Signature du titulaire du marché

A

le

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du

Notifié à l'entreprise titulaire le